



Casablanca, Maroc
17 mars 2023

Communiqué de presse

Les Marocains veulent que les réformes du code de la famille soient basées sur la loi islamique, selon l'enquête Afrobarometer

La grande majorité des Marocains affirment que toute réforme du code de la famille visant à promouvoir l'égalité des sexes dans le pays devrait être basée sur la loi islamique, ou charia, selon une nouvelle enquête d'Afrobarometer.

Bien que cette préférence soit répandue parmi les principaux groupes démographiques, elle est particulièrement forte chez les hommes, les résidents ruraux, les citoyens plus âgés et les personnes moins instruites. S'il y a des réformes du code de la famille, les citoyens souhaitent qu'ils accordent la priorité aux questions liées aux procédures de divorce, de réconciliation et de pension alimentaire ; aux relations sexuelles hors mariage ; et aux mariages précoces.

Près de deux décennies après l'adoption du code de la famille au Maroc pour renforcer les droits des femmes au sein de la famille, les militantes des droits des femmes et les organisations de défense des droits humains ont exprimé leur inquiétude face à la persistance des écarts entre les sexes et appellent à une réforme du code. Lors de son allocution à l'occasion du 23e anniversaire de la Fête du Trône, le Roi Mohammed VI a relevé des manquements et des obstacles dans l'application du code de la famille.

Résultats clés

- Près de huit Marocains sur 10 (78%) affirment que toute réforme du code de la famille visant à promouvoir l'égalité des sexes devrait être basée sur la loi islamique ou la charia (Figure 1).
 - La moitié (51%) des répondants sont « tout à fait en accord » avec ce point de vue.
 - Seuls deux sur 10 (20%) souhaitent que les réformes soient basées uniquement sur les accords internationaux signés par le Royaume du Maroc.
 - Le soutien au fondement des réformes du code de la famille sur la loi islamique augmente avec l'âge des répondants (allant de 73% chez les 18-35 ans à 85% chez les plus de 55 ans), et diminue avec le niveau d'éducation (88% chez les sans éducation formelle contre 65% parmi ceux qui ont fait des études post-secondaires) (Figure 2).
 - Les hommes (80%), les résidents ruraux (82%) et les citoyens moins nantis (81%) sont également plus favorables à cette opinion que les femmes (74%), les résidents urbains (74%) et les plus nantis (76%).
- Les trois principales questions que les Marocains souhaitent voir prioritaires dans les réformes du code de la famille sont les procédures de divorce, de réconciliation et de pension alimentaire (citées par 32%) ; les relations sexuelles hors mariage (25%) ; ainsi que le mariage précoce (22%) (Figure 3).

- Alors que les femmes citent les mariages précoces comme leur deuxième priorité (27%), la même proportion d'hommes accorderait la priorité aux questions concernant les relations sexuelles hors mariage (Figure 4).

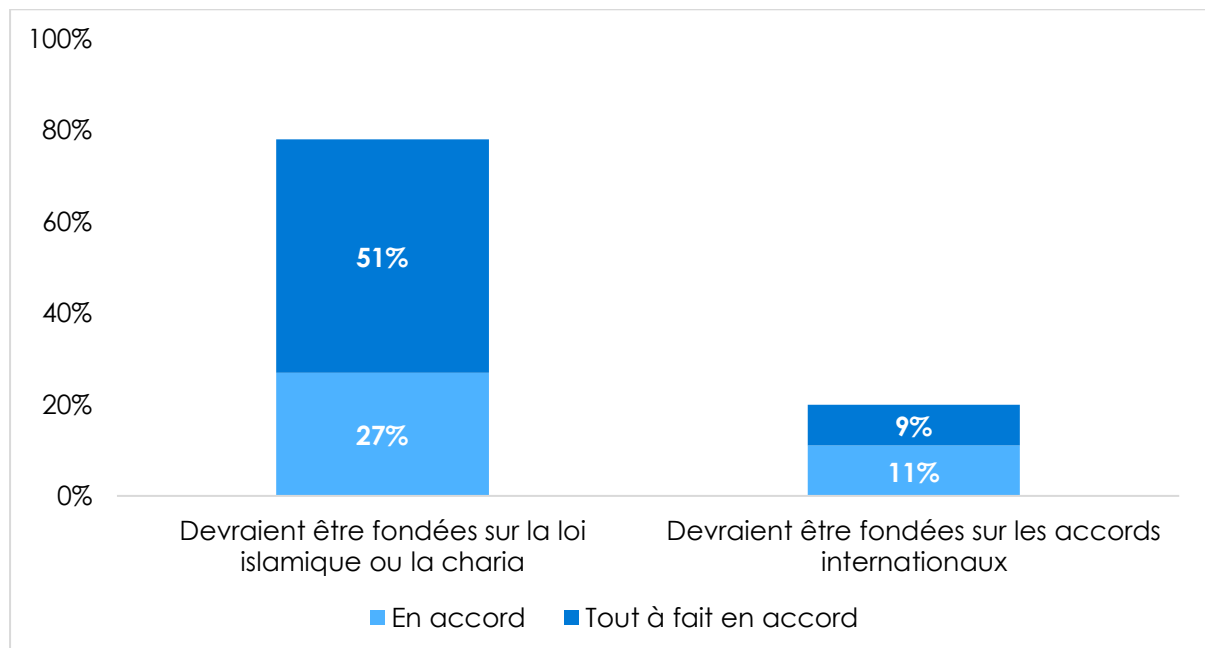
Enquêtes d'Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Huit rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 39 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 9 (2021/2023) sont en cours. Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe d'Afrobarometer au Maroc, conduite par Global for Survey and Consulting (GSC), s'est entretenue avec 1.200 adultes marocains entre le 31 août et le 19 septembre 2022. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes ont été précédemment réalisées au Maroc en 2013, 2015, 2018 et 2021.

Figures

Figure 1 : Les réformes en faveur de l'égalité des sexes doivent-elles être fondées sur la loi islamique ou sur des accords internationaux ? | Maroc | 2022

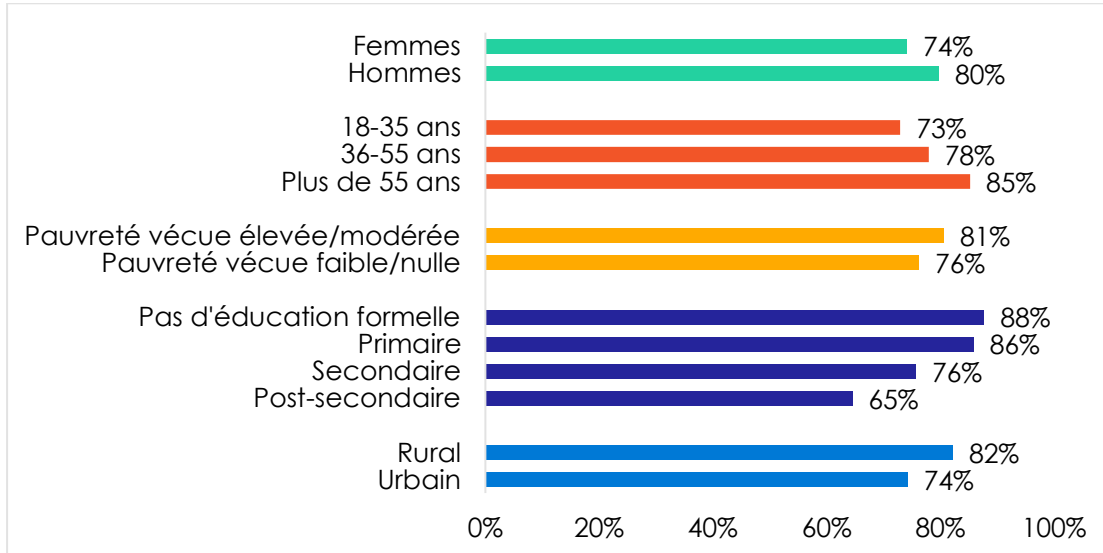


Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : Toute réforme du code de la famille visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être fondée sur la loi islamique ou la charia.

Affirmation 2 : Les réformes du code de la famille ne doivent s'appuyer que sur les accords internationaux signés par le Royaume du Maroc.

Figure 2 : Les réformes en faveur de l'égalité des sexes doivent être fondées sur la loi islamique | par groupe démographique | Maroc | 2022



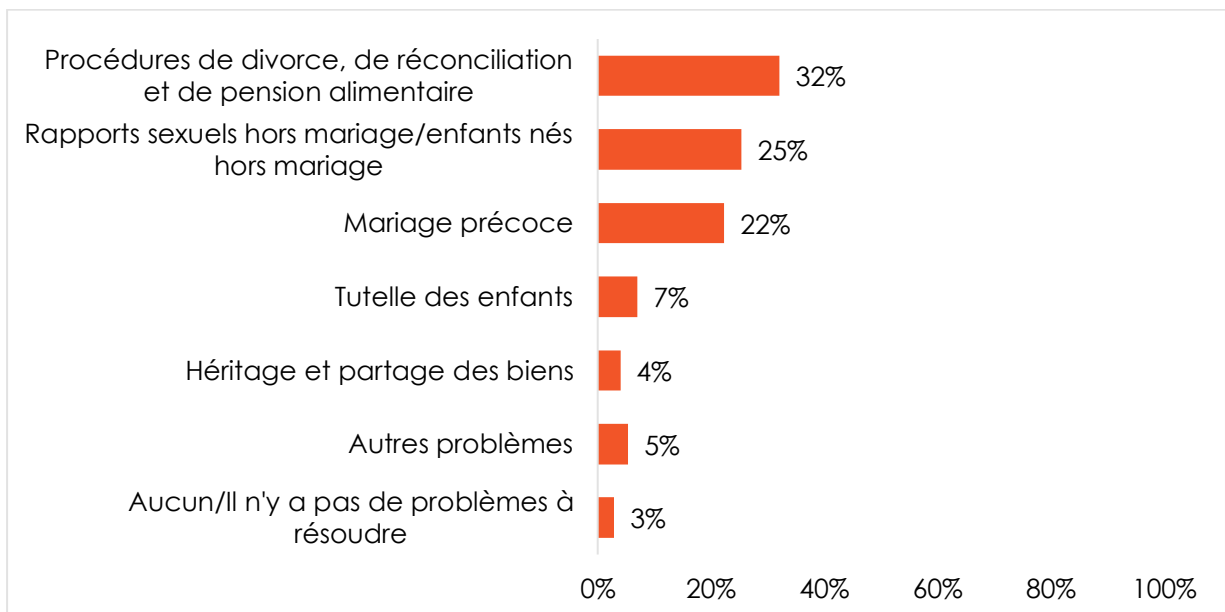
Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : Toute réforme du code de la famille visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être fondée sur la loi islamique ou la charia.

Affirmation 2 : Les réformes du code de la famille ne doivent s'appuyer que sur les accords internationaux signés par le Royaume du Maroc.

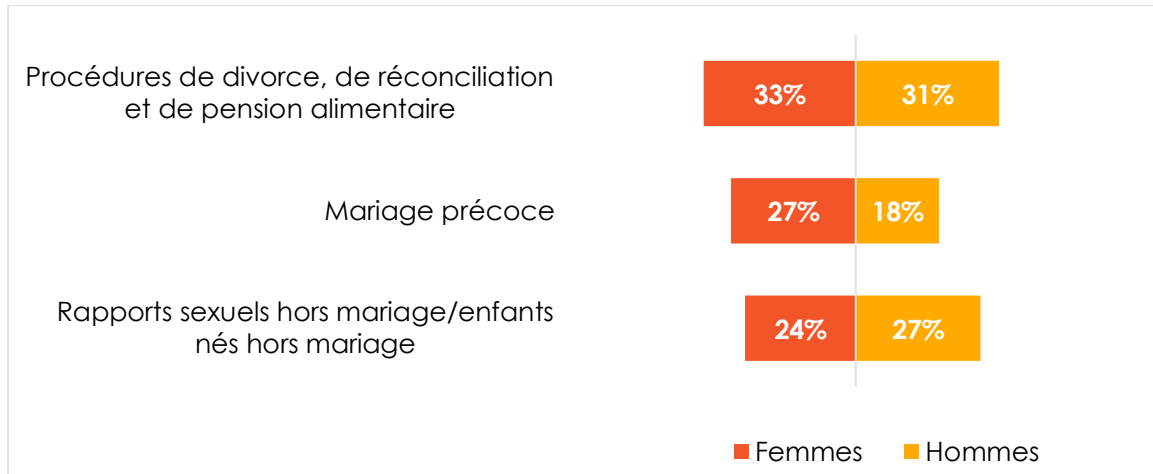
(% qui sont « en accord » ou « tout à fait en accord » avec l'Affirmation 1)

Figure 3 : Les plus importantes questions à prioriser dans les réformes du code de la famille | Maroc | 2022



Question posée aux répondants : Selon vous, parmi les questions suivantes, lesquelles devraient être prioritaires dans toute réforme du code de la famille au Maroc ?

Figure 4 : Les plus importantes questions à prioriser dans les réformes du code de la famille | par sexe | Maroc | 2022



Question posée aux répondants : Selon vous, parmi les questions suivantes, lesquelles devraient être prioritaires dans toute réforme du code de la famille au Maroc ?

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mhammed Abderebbi
 Global for Survey and Consulting
 Téléphone : 0661991774
 Email : globalconsulting.gsc@gmail.com

Suivez nos résultats à #VoicesAfrica.

